

ABDERRAHMANE SAKER^[*]

Les incitations à l'épargne des ménages. Cas de la C.N.E.P.^[]**

En Algérie, l'épargne des ménages ne peut se comprendre que resituée dans une économie de pénurie.

L'analyse des incitations à l'épargne mises en place par la CNEP (Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance) ne peut être menée indépendamment des biens durables rares, ou du moins en quantité limitée, que les dépôts d'épargne institutionnels peuvent acquérir, à des prix hors marché.

C'est donc à partir du marché de biens durables, et en particulier du logement et du véhicule, que seront étudiées les formes de mobilisation de l'épargne de la CNEP.

L'approche de sa clientèle permettra d'approfondir l'hypothèse que l'analyse classique (traditionnelle) de l'épargne perd sa pertinence pour l'économie algérienne.

1. – Logements et véhicules : Une offre limitée

Pour ces deux biens durables, nous présenterons brièvement, la situation de l'offre.

1.1. – Le logement : une crise structurelle

La crise de l'habitat, en Algérie, est devenue une réalité tangible qui ne nécessite pas de longs développements. Tous les documents officiels^[1] insistent sur la gravité de cette situation. Nous nous

limiterons ici à présenter quelques indicateurs physiques, qui n'ont pour seul sens que de démontrer l'intensité de cette crise.

La crise de l'habitat se présente sous deux aspects, étroitement liés :

– d'une part, une faiblesse dans la réalisation des logements (urbains principalement) : ainsi le taux de réalisation du programme d'habitat pour la décennie 1967-1978 n'a atteint que 34 % (et 26 % seulement pour les logements urbains).

– d'autre part, une nette dégradation des conditions d'habitat d'après les données de l'Office National des Statistiques (ONS), le parc de logements (moins de 2,8 millions) est constitué pour 20 % d'habitations sommaires (bidonvilles, entre autres) et près de 40 % des logements ne disposent pas d'un minimum de conditions de vie (cuisine et salle de bains)[\[2\]](#).

La crise peut également s'identifier dans le taux d'occupation par pièce : 2,69 et dans le nombre élevé de ménages (20.000) de 11 personnes et plus, habitant dans une seule pièce. Même si un «rattrapage» dans la production de logements a été opéré, depuis le premier plan quinquennal[\[3\]](#), la crise de l'habitat est une crise structurelle, d'autant plus, pour reprendre l'analyse de J. KORNAI, «Le besoin de logement est quasi insatiable»[\[4\]](#).

1.2. – Véhicules : une mise sous «tension»

Le marché des véhicules en Algérie est marqué par une importante distorsion entre l'offre et la demande, résultant de plusieurs facteurs :

– l'inexistence d'unités de production, ou du moins de montage de véhicules,

– le quasi-monopole jusqu'en 1984 de l'Etat dans l'importation des véhicules,

– la compression de l'offre de véhicules (importations limitées et vieillissement du parc automobile) et une demande en croissance

rapide l'augmentation du niveau de vie ayant pour effet d'accroître la consommation de biens de consommation de plus grande valeur, dont la voiture.

Quelques indicateurs permettent de mieux situer cette mise «sous tension» de la voiture. Les enquêtes officielles sur la consommation des ménages[5] indiquent toutes l'importance de leurs dépenses «transports» dans la consommation totale (60 à 65 %) avec une préférence pour les transports individuels (les achats de véhicules et d'entretien représentent 70 % de leur consommation en transport).

Le parc automobile n'a connu, de 1962 à 1983, qu'un taux moyen de croissance de 7 % et encore faut-il préciser que les véhicules ayant plus de 5 ans d'âge constituent près de 90 % de ce parc.

Si le nombre de personnes par véhicule est passé de 1974 à 1984 de 59 à 32, cela est à lier à une augmentation de l'offre de véhicules, importations de l'Etat et des ménages (A.I.V. changements de résidence...), sur lesquelles nous reviendrons par la suite.

Cette structure du marché des véhicules (demande élevée et offre inélastique) va impliquer des prix très élevés dont l'évolution suit toujours une courbe ascendante. Ces prix ayant pour effet de limiter la demande des ménages. Ce marché est caractérisé par la queue chronique et l'attente durant de longues années de véhicules importés par l'Etat dont les prix ne répondent pas à cette logique de marché.

C'est sur ces considérations, nous le verrons, que la CNEP va inciter l'épargne des ménages en liant l'obtention d'un véhicule importé au dépôt d'épargne.

2. – Les incitations à l'épargne de la CNEP

Conçue au départ comme une institution financière «chargée de la récolte de la petite épargne monétaire»[6] la CNEP n'a assuré son rôle dans la mobilisation de l'épargne des ménages qu'en liant

l'obtention d'un bien limité aux dépôts d'épargne.

Tableau 1 : Évolution des épargnants et des excédents annuels de la CNEP (1966-1986)									
	1966	1969	1971	1974	1977	1980	1981	1982	1986
EPARGNANTS	110.200	188.443	323.658	561.124	794.984	1.400.856	1.603.000	1.900.000	2.700.000
EXCÉDENTS (en mil. D.A.)	39,9	101,3	304,6	365	892	3671,1	1784,1	4154	6004

Sources : CNEP

L'évolution des épargnants et des excédents annuels (versements-retraits) vient confirmer cette hypothèse.

2.1. – Epargne et épargnants jusqu'en 1970

La faiblesse des dépôts d'épargne (ils se situent entre 40 et 100 millions DA par an) s'explique par une motivation d'épargne volontaire (épargne spontanée), répondant aux critères traditionnels de l'épargne : taux d'intérêt, motif de précaution... Cette tendance se trouve renforcée par l'évaluation de la part de l'épargne disponible des ménages mobilisée par la CNEP, en moyenne moins de 10 % de 1966 à 1970.

Aussi l'analyse de Ahmed HENNI semble, dans ce cas, très pertinente : «la thésaurisation est (donc) cyclique et ne semble pas dépendre uniquement du volume des ressources des ménages. Elle n'est pas non plus une trappe au sens keynésien parce qu'elle n'est pas liée au marché des capitaux mais au marché des biens et services»[\[7\]](#).

Cette dernière idée peut très bien s'appliquer pour l'épargne des ménages.

2.2. – Logement et épargne des ménages

La «liaison» de l'épargne au logement a connu deux moments, nettement identifiables ;

2.2.1. – de 1971 à 1979

Dès 1971, la CNEP élabore une politique de mobilisation de l'épargne en instituant «L'épargne-Logement». Mais la situation relativement «confortable» de l'habitat de ces années, n'incite pas, au départ, de lier l'épargne au logement. Aussi «l'épargne-logement» va consister en l'octroi de prêts CNEP au profit de ses épargnants, dont le but est l'acquisition immédiate ou ultérieure d'un logement. Ces prêts étant destinés à la construction de logements individuels et sous régime coopératif à usage familial et à l'accession à la propriété de logements neufs vendus par les organismes publics d'habitat.

D'autres mesures, entrant dans le même cadre seront prises par la suite, telle que la priorité pour l'acquisition de terrain à l'épargnant de la CNEP (1978).

Mais si «l'épargne-logement» permet, dans un premier temps, une forte croissance des excédents d'épargne (ils triplent entre 1969 et 1971), elle va rapidement s'essouffler : il faut ainsi attendre 7 ans (1971 à 1977) pour retrouver le même rythme de croissance dans la mobilisation de l'épargne. Aussi, le rapport épargne placée à la CNEP/épargne disponible des ménages passe de 0,5 en 1973 à 0,2 en 1979. Toute cette période est caractérisée par une montée de la thésaurisation des ménages.

Les facteurs explicatifs de cet essoufflement de l'épargne mobilisée par la CNEP s'articulent autour de «la question du logement» :

a) – D'une part, la faiblesse de la construction individuelle qui est à lier à la modicité des prêts de la CNEP, modicité qui se comprend par la «pression exercée par le Trésor sur la CNEP, pour la mobilisation de ses excédents (épargne institutionnelle)[\[8\]](#), et,

b) – d'autre part, la faiblesse de l'accession au logement dans le cadre de l'habitat planifié du fait même de l'insignifiance du programme d'habitat des deux plans quadriennaux.

Même si l'Instruction présidentielle de Novembre 1976, qui se voulait la base juridique du «couplage» épargne/logement en habilitant les promoteurs publics à mettre en vente 60 % de l'ensemble des programmes de logements aux seuls épargnants, la pratique en a été tout autre. Ainsi, la CNEP, qui a financé 64.000 logements, entre 1969 et 1979, dans le cadre de la construction planifiée, n'a pu bénéficier que de 23.000 logements pour ses épargnants (moins de 40 %).

Cet ensemble de considérations va constituer les facteurs du «changement» de la politique de mobilisation de l'épargne de la CNEP : lier davantage l'acte d'épargne à l'obtention du logement.

2.2.2. – A partir de 1980

L'importante évolution des dépôts d'épargne, à partir de 1980, est significative de ces changements.

Ainsi, pour rétablir la «confiance» des épargnants et élargir la mobilisation de l'épargne par la CNEP, les pouvoirs publics vont arrêter un grand nombre de mesures dont le dénominateur commun est de motiver l'épargne par l'obtention d'un logement et «de restaurer la crédibilité de l'institution ce qui permettra de favoriser la collecte d'une épargne plus volumineuse...»[\[9\]](#).

Il faut souligner que cette politique s'inscrit dans une exacerbation de la crise de l'habitat des années 80. Sans être exhaustif, nous citerons les mesures suivantes :

– la vente aux épargnants de l'ensemble des logements réalisés sur fonds d'épargne et de 60 % de l'ensemble des logements programmés dans le cadre de l'habitat planifié : cette décision est destinée à redonner «confiance» aux épargnants CNEP qui avaient déséparné dans les années 1976-1977. Ainsi, sur l'ensemble des logements prévus dans le premier quinquennal (220.000 logements), 150.000 sont revenus de droit à ces épargnants.

– Pour instaurer davantage le «contrat de confiance» entre l'institution et l'épargnant, est lancée, en 1982, la formule «ventes de logements sur plan», qui stipule, en outre, que «c'est dans le but de dynamiser le processus d'accession (au logement), d'offrir les garanties supplémentaires aux épargnants (...) que cette formule est instituée»^[10]. Cette formule valant sur le plan juridique, promesse de vente, constitue en quelque sorte un acte de propriété anticipé.

– La délivrance de titres de propriété aux épargnants ayant bénéficié de l'attribution d'un logement dans le cadre de l'épargne-logement.

Ces mesures vont directement affecter le niveau de mobilisation de l'épargne des ménages :

a) – L'épargne mobilisée par la CNEP s'élève, de 1980 à 1986, à près de 28 milliards de DA alors qu'elle n'était, pour la période 1971-1979, que de 6,6 milliards.

Il est nécessaire de relativiser le montant de l'épargne mobilisée en 1982. L'ouverture de 190.000 nouveaux comptes en l'espace de deux mois (entre avril et mai 1982), par suite de la démonétisation des billets de 500 DA, a permis une augmentation spectaculaire des excédents durant cette année.

b) – Cette tendance se trouve confirmée par le rapport épargne mobilisée par la CNEP/épargne disponibles des ménages.

Le tableau suivant retrace l'évolution de ce rapport de 1979 à 1986.

Tableau 2 : Épargne des ménages et épargne mobilisée par la CNEP (1979-1986) (en millions de DA)

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
(1) Epargne disponible	9.680	9.603	7.400	7.100	5.003	8.500	9.200	9.600
(2) Epargne mobilisée par la CNEP	2.461	3.671	1.784	4.154	2.877	2.817	6.391	6.004
(3) (2)/(1) en %	25,4	38,3	24,1	58,5	57,5	33,2	69,5	62,6

Sources : MPAT et CNEP.

Ces données vont bien dans le sens d'une réduction de la thésaurisation des ménages, au profit principalement de la CNEP, mais les taux observés pour les années 1981 et 1984 ne trouvent leur explication que rapportés au marché des biens de consommation. Ainsi l'idée avancée par A. HENNI se trouve confortée : «à chaque période de restriction de l'offre de biens durables ou de biens capitaux, correspond une augmentation de la thésaurisation. Dès que l'accès aux biens capitaux et aux biens durables devient plus aisé, il y a alors déthésaurisation (...) c'est le constat que l'on peut faire pour 1981-1982, année de mise en oeuvre d'un programme spécial d'offre de biens durables (PAP)»[\[11\]](#). La situation de l'année 1984 trouve certainement son explication dans l'accroissement de la demande de monnaie par les ménages, consécutif aux achats de logements biens de l'Etat et aux AIV, entraînant par la même un ralentissement de l'épargne placée en Caisse d'Epargne.

2.3. – Véhicules et épargne

La préoccupation permanente de lier l'épargne à l'acquisition d'un bien en quantité limitée et fortement désiré, est à la base de la décision prise en 1979[\[12\]](#). La SONACOME (Organisme étatique importateur et vendeur de véhicules) ne pouvant céder les véhicules neufs de tourisme qu'au profit des seuls épargnants (et en particulier à la CNEP).

Ainsi entre 1979 et 1980, près de 40.000 véhicules (pour une valeur de 2,9 milliards DA) ont été importés dans ce cadre et cédés aux

épargnants. Cette épargne «forcée» a augmenté de manière importante les excédents de la CNEP, qui passent de 1,3 milliards DA en 1978 à 2,5 milliards en 1979 et à près de 3,7 milliards DA en 1980, le nombre d'épargnants augmentant, quant à lui, de près de 300.000 durant cette même dernière année.

Cette évolution de l'épargne n'est pas due à une quelconque augmentation du revenu mais bien aux formes d'incitation à l'épargne, et en particulier, l'obtention d'un véhicule.

L'abrogation, en 1981, de la formule «épargne-voiture», va, avec le plan anti-pénuries (PAP), inciter les épargnants à procéder à des retraits massifs. Le tableau des variations mensuelles de l'épargne au premier semestre 1981 montre bien que la chute s'opère dès février 1981 et les excédents de ce semestre représentent la moitié de ceux du 1er semestre 1980.

Tableau 3 : Variations mensuelles de l'épargne en 1981 (en millions DA)						
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2ème semestre
296,6	188,9	170,6	106,5	98,3	76,6	1113,4

Source : CNEP

L'ouverture de livrets d'épargne CNEP connaissant, quant à elle, une baisse de près de 700.000 livrets par rapport à 1980 et le rapport des excédents/masse des dépôts, une chute de 28 %.

De manière globale, les dépôts d'épargne diminuent de près de 2 milliards DA entre 1980 et 1981 et les retraits représentent 72 % des dépôts.

2.4. – Première conclusion

L'épargne mobilisée par la CNEP n'est pas une épargne volontaire résultant de l'excédent du revenu sur la consommation mais bien une épargne «forcée» suscitée par la volonté d'obtenir un bien durable que les moyens financiers disponibles et la situation du marché ne permettent pas d'acquérir.

Ainsi, les fluctuations des dépôts d'épargne sont loin de résulter de l'évolution des revenus, même si ces derniers constituent la base des prévisions d'épargne de la CNEP, ils n'en constituent guère le facteur déterminant.

L'analyse de la clientèle de la CNEP et des motivations d'épargne va davantage confirmer ces conclusions.

3. – Clientèle de la CNEP et motivations d'épargne

3.1. – La clientèle de la CNEP

Nous présenterons, au préalable, les caractères généraux de cette clientèle, avant d'en déterminer la typologie.

3.1.1. – Caractères généraux de la clientèle

Ces caractères généraux seront précisées par l'analyse :

- en catégories socio-professionnelles (C.S.P.) ;
- en groupe d'âge.

a) – Analyse par CSP

Pour mener cette analyse, nous disposons de la ventilation des comptes à la CNEP, par CSP, pour l'année 1985 :

**Tableau 4 : Comptes par CSP – Clientèle
CNEP. Catégorie épargnants
en %**

● Fonctionnaires	9
● Employés	22
● Commerçants	4
● Professions libérales	2
● Etudiants	15
● Agriculteurs	4
● Retraités	27
● Mineurs	12
● Autres	9

Source : CNEP.

Ce tableau appelle deux remarques :

1. – La grande majorité des épargnants (environ 65 %) se situe dans les couches sociales moyennes. Le nombre restreint de comptes ouverts par les commerçants et les professions libérales est peu significatif de leurs dépôts d'épargne réels, effectués souvent au profit de leurs enfants mineurs, pour échapper au fisc, à l'exhibition de signes extérieurs de richesse.

2. – La CNEP n'attire pas les agriculteurs (et les artisans), car ne leur proposant pas de produits financiers spécifiques.

b) – Répartition des épargnants par groupes d'âge

Notre première remarque se voit confirmer par l'analyse des épargnants selon le groupe d'âge (tableau 5).

Tableau 5 : Répartition des épargnants par groupe d'âge (1980 et 1985)

GROUPES D'ÂGE	1980		1985	
	Effectifs	en %	Effectifs	en %
● Moins de 16 ans	322.000	23,0	610.000	24,4
● De 16 à 30 ans	672.000	48,0	1.225.000	49,0
● De 31 à 50 ans	210.000	15,0	405.000	16,2
● De 51 à 65 ans	147.000	10,5	202.500	8,1
● Plus de 65 ans	49.000	3,5	57.500	2,3
TOTAL	1.400.000	100,00	2.500.000	100,0

Source : CNEP

Ces données appellent les observations suivantes :

1. – Le groupe d'âge «moins de 16 ans» représente près du quart, en 1985, des épargnants. Ainsi l'hypothèse que ces épargnants sont utilisés pour «accueillir» l'épargne des commerçants et des professions libérales trouve sa pertinence ;

2. – Le groupe d'âge «16 à 30 ans» représente la moitié des épargnants à la CNEP. Ceci s'explique par l'utilisation de la CNEP comme moyen d'épargne «conjuncturelle» (réalisation d'économie en vue du mariage, de l'équipement domestique, etc).

Ce groupe est paradoxal, sur le plan des motivations d'épargne. Il regroupe aussi bien des épargnants «volontaires» (qui n'attendent «rien» de la CNEP) que des «pseudo-épargnants», qui, nous le verrons, ont des dépôts d'épargne très faibles et utilisent la CNEP comme simple caisse de dépôts de fonds.

3. – Les groupes d'âge «31 à 65 ans» et «plus de 65 ans» (groupes les moins représentés) semblent constituer la clientèle épargnante et ce pour des motivations différentes :

- épargne «forcée» pour l'acquisition d'un logement, essentiellement.
- accumulation d'argent (le taux d'intérêt servi par la CNEP pouvant être un facteur incitatif).

Ces trois observations peuvent être approfondies par l'analyse des épargnants selon la tranche de capitaux.

3.1.2. – Les trois clientèles de la CNEP

L'étude de la répartition des dépôts, par tranche de capitaux, permet de distinguer 3 clientèles très différenciées de la CNEP.

a) – Les déposants réfractaires

Cette étude montre qu'une très grande partie des comptes avaient, à la fin de l'année 1985, un solde inférieur à 1.000 DA. On peut, sans risque de se tromper, qualifier de tels livrets d'inactifs, en ce sens que leurs détenteurs s'avèrent réfractaires à cette forme de placement. Plus précisément, plus de 65 % des livrets représentent moins de 4 % de l'épargne totale. Le quart de ces livrets a d'ailleurs un solde, en fin d'année 1985, inférieur à 10 DA.

Ce désintérêt envers la CNEP n'est pas nouveau, puisque depuis que le recensement des livrets inactifs est possible, on constate que le nombre des réfractaires est très important.

Quels peuvent être les titulaires de livrets qui ne s'en servent pratiquement pas ?

Trois comportements au moins peuvent être suggérés :

- certains titulaires de très bas revenus, parmi lesquels il faut vraisemblablement compter les enfants – plus ou moins jeunes – qui ont un livret mais dont l'épargne reste très marginale.
- les pseudo-épargnants qui réalisent une épargne conjoncturelle (cf. supra) ;
- les épargnants «décus» par la non-acquisition du logement «promis» par la CNEP ou par les lenteurs – voire le refus – dans l'octroi d'un prêt à la construction.

b) – La super-épargne.

A l'opposé de la catégorie précédente, on trouve des particuliers assez fortunés, qui, non seulement, saturent leur livret CNEP, mais utilisent leurs enfants mineurs pour leurs placements.

Numériquement peu nombreux – 15 % en 1985 – ces déposants détiennent plus de 20 % de l'épargne mobilisée par la CNEP.

Cette clientèle, motivée par la rentabilité du placement financier (taux d'intérêt) constitue bien la *clientèle d'épargne effective* qui restait fidélisée à la CNEP tant que le réseau bancaire n'offrait pas des avantages similaires pour l'épargne.

c) – L'épargne «modeste»

Il reste à imputer le montant des livrets qui ne sont détenus ni par les réfractaires, ni par les super-épargnants.

Cette clientèle, dont les dépôts varient entre 10.000 et 20.000 DA, représente près du tiers des épargnants à la CNEP.

Elle est représentée de particuliers épargnants dont le but ultime est l'acquisition d'un logement à titre principal.

A cet égard, l'acte d'épargne est stimulé par le désir d'accéder à un logement dans le cadre de l'accession à la propriété, et persistera jusqu'à concrétisation de l'offre de logements.

Cette clientèle est donc mesurée, durant une période, car au-delà de l'acquisition du logement, la motivation de départ s'estompe. C'est donc une épargne de sacrifice, voire même forcée.

3.2. – Les motivations d'épargne

S'il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude exhaustive sur les motivations d'épargne des clients de la CNEP, nous disposons toutefois de quelques éléments/enquêtes qui permettent de renforcer

la thèse de «l'épargne pour l'obtention de biens rares».

3.2.1. – L'enquête sur les raisons d'épargne

L'enquête réalisée en 1980, par la CNEP, sur les raisons d'épargne de la population oranaise, a donné les résultats suivants (14).

Tableau 6 : Répartition de la population oranaise épargnante selon le revenu et la nature d'épargne (1980) (en %)						
Nature de l'épargne	Logement	Voiture	Mixte	Epargne Courante	TOTAL	
Revenu mensuel :						
– moins de 2000 DA	51,6	15,6	10,2	22,6	100,00	
– de 2001 à 3990 DA	56,1	10,6	24,3	8,9	100,00	
– plus de 4000 DA	50	10,5	26,3	13,2	100,00	

Source : CNEP/ORAN.

Ces données permettent de remarquer que :

1. – le déterminant principal de l'épargne de ces épargnants (qui représentent la catégorie d'épargnants la plus importante de la CNEP) est l'acquisition d'un logement, en moyenne 52,5 %.
2. – L'acquisition d'un véhicule (l'enquête date de 1980) même si elle est secondaire par rapport au logement, constitue une autre motivation importante de l'épargne (en moyenne 12,5 %).
3. – L'épargne «mixte» (pour l'obtention de ces deux biens) reste marginale du fait que les épargnants connaissent parfaitement la situation du marché de ces biens et ils font preuve, ici, de beaucoup de «réalisme».
4. – L'épargne «courante» (ou épargne volontaire), comme raison d'épargne, confirme bien la «fragilité» de la base d'épargne de la CNEP.

5. – Il est intéressant de noter que le revenu est pris en compte dans la nature du bien désiré : si le désir d'obtenir un véhicule est plus fort chez les salariés à faible revenu, il est à lier au prix élevé d'acquisition du logement.

Pour les cadres supérieurs (dont les revenus mensuels sont supérieurs à 4.000 DA), les motivations d'épargne «mixtes» (logement et véhicule) sont à rechercher dans leurs niveaux de revenus.

6. – Le recours à l'épargne courante tend à baisser au fur et à mesure que le revenu augmente. Ainsi l'évolution de l'épargne n'est pas fonction seulement de l'évolution du revenu.

Pour étayer davantage cette thèse, nous devons approfondir la relation revenu-épargne.

3.2.2. – La relation Revenu-Epargne

Cette relation sera analysée à partir des données du tableau 7, pour la période 1979-1986.

Tableau 7 : Évolution du revenu et de l'épargne (1979-1986) (en millions DA)						
Années	Epargne (E)	Revenu Disponible (R)	Taux d'Epargne (E/R)	Variations Revenu (Δ R)	Variations Epargne (Δ E)	$\frac{(\Delta E)}{(\Delta R)}$ en %
1979	4.376	65.100	6,72	12.200	+ 2.428	19, 9
1980	6.807	77.300	8,08	13.300	— 266	—
1981	6.541	90.600	7,22	11.400	+ 3.493	30,64
1982	10.034	102.000	9,84	13.000	— 921	—
1983	9.113	115.000	7,92	11.800	— 613	—
1984	8.500	126.000	6,70	16.600	+ 700	4,22
1985	9.200	143.400	6,41	18.200	+ 400	2,20
1986	9.600	161.600	5,94			

Source : MPAT et CNEP.

1. – Jusqu'en 1982, la relation linéaire entre revenu et épargne montre que l'épargne est une fonction croissante du revenu disponible (exception faite pour l'année 1981. Cf. supra) : Le taux d'épargne passant de 6,7 en 1979 à près de 10 en 1982. Mais à partir de 1982, on assiste à un effondrement de ce taux, qui atteint moins de 6 en 1986. Ces dernières années, l'évolution de l'épargne semble «déconnectée» des variations du revenu.

2. – La mesure du taux d'épargne, à partir de 1983, confirme l'existence d'une tendance décroissante à long terme qui nécessite l'analyse de la relation entre les variations relatives pour les années où l'épargne augmente. Cette dernière croit de façon disproportionnée par rapport au revenu. Ainsi le revenu, bien qu'étant la base de tout acte d'épargne, n'en est guère le déterminant principal.

Conclusion :

L'application à l'économie algérienne des instruments d'analyse classiques et de relations fonctionnelles «académiques» pose ici problème.

L'économie de pénuries, en déconnectant les deux variables (épargne et revenu), exige une redéfinition de la thésaurisation des ménages. Ce, d'autant plus, quand on sait que ce sont les détenteurs des revenus les plus faibles qui épargnent le plus et que les «hauts» revenus ont une propension à épargner très faible, préférant l'investissement et la spéculation à l'épargne. Là encore, la décision d'investir est beaucoup plus motivée par l'impossibilité de consommer l'ensemble des revenus ou de spéculer que par des considérations financières...

Notes

[*] Maître Assistant à l'Université d'Oran – Chercheur associé au CREAD.

[**] Communication présentée à la Journée d'Etude sur «les produits financiers en Algérie». CREAD – Institut des Sciences Economiques d'Oran – 18/04/87.

[1] Nous pouvons citer, entre autres :
– MPAT, *Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978*, mai 1980,
– MPAT, *Rapport Général du Premier Plan Quinquennal 1980-1984*,
– Commission Nationale de Préparation du 5ème Congrès du FLN, *Planification et Développement*, Tome I, Septembre 1983.

[2] ONS, *Revue statistiques*, N° 5, octobre-décembre 1984.

[3] Ce rattrapage est avant tout d'ordre financier. Ainsi la consommation de crédits, pour l'habitat planifié, est passé de 9,2 milliards DA, en 1978 à 48 milliards DA, en 1985 soit une augmentation de 421 % permettant la réalisation de 458.000 logements durant le premier quinquennal.
Source : CNEP.

[4] Sur ce problème J. KORNAI montre que «si tout le monde habitait dans un logement de 2 pièces au moins nombreux seraient ceux qui voudraient un logement d'au moins 3 pièces, s'ils avaient un tel logement, il est probable qu'ils voudraient avoir une résidence secondaire aussi, si le logement convenait quant au nombre de pièces, ils voudraient en avoir un mieux équipé, plus beau et situé dans un quartier plus agréable et plus sain». in Janos KORNAI, *Socialisme et Economie de la pénurie*, Economica, 1984 (Traduction française).

[5] ONS, *Revue statistiques*, N° 8, Juillet-septembre 1985.

[6] Cf. Loi N° 64-227 du 10 août 1964, portant création et fixant les statuts de la CNEP.

[7] Ahmed HENNI, «Les théories économiques de la monnaie à l'épreuve dans les sociétés non capitalistes. Le cas de l'Algérie» in *Mondes en développement*, N°

[8] Cf. à notre étude sur «Trésor et mobilisation de l'épargne institutionnelle»

[9] Interview du Ministre des Finances à *EL MOUDJAHID* du 10 Janvier 1985, à paraître.

[10] Arrêté interministériel (Finances, Habitat et Intérieur) du 1er août 1982 portant définition et mise en oeuvre de la formule «vente de logements sur plan» (c'est nous qui soulignons).

[11] A. HENNI, «Les théories...», *ibid.*

[12] Cf. article 25 de la Loi de Finances N° 77-02 du 31 décembre 1977 et l'Arrêté du 8 octobre 1979, portant acquisition de véhicules neufs à usage personnel au moyen d'un chèque spécial Trésor, CNEP ou Banque Nationale